
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'aménagement du parc éolien de New Richmond
sur le territoire de la MRC de Bonaventure
par Venterre NRG**

Dossier 3211-12-156

Le 9 novembre 2009

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement du parc éolien de New Richmond, sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure par Venterre NRG répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
23 avril 2008	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
28 avril 2008	Délivrance de la directive
30 avril 2009	Réception de l'étude d'impact
21 juillet 2009	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
22 septembre 2009	Réception des réponses aux questions et commentaires
3 novembre 2009	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
9 novembre 2009	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires complémentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'aménagement du parc éolien sur le territoire de la MRC de Bonaventure consiste à construire un parc éolien d'une puissance de 66 MW, comprenant 33 éoliennes Enercon E-82 d'une puissance unitaire de 2,0 MW. Ce projet a été retenu par Hydro-Québec Distribution dans

le cadre de l'appel d'offres A/O 2005-03, émis le 5 mai 2008, pour 2 000 MW d'énergie éolienne sur le territoire du Québec.

Ce projet, dont le coût est estimé à près de 190 millions de dollars, comprend la construction des infrastructures (chemins d'accès, éoliennes, lignes collectrices de transport d'énergie de 34,5 kV, poste élévateur, bâtiment de service et mâts de mesure de vents), l'exploitation du parc éolien ainsi que son démantèlement. Il est actuellement prévu que le parc soit mis en service en décembre 2012.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Environnement Canada;
- la Société Radio-Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VENTERRE NRG. *Parc éolien de New Richmond – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, par Hélimax Énergie, mars 2009, 220 pages;
- VENTERRE NRG. *Parc éolien de New Richmond – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Cartes et photomontages*, par Hélimax Énergie, mars 2009, non paginé;
- VENTERRE NRG. *Parc éolien de New Richmond – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Annexes*, par Hélimax Énergie, mars 2009, 11 annexes;
- VENTERRE NRG. *Parc éolien de New Richmond – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 – Document de réponses*, par Hélimax Énergie, septembre 2009, 24 pages et 8 annexes;

- VENTERRE NRG. *Parc éolien de New Richmond – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 – Document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires*, par Hélimax Énergie, novembre 2009, 4 pages et 2 cartes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond, pour l'essentiel, de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée d'avril 2008. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond, pour l'essentiel, de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Louis Messely, géographe
M. Environnement, M. ATDR
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales